



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 3 octobre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Benoit Bibeau, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller
Guy Lambert, conseiller
Roger Soulières, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Deux (2) personnes assistent à la séance.

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-10-22

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 6 septembre 2022
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Demande d'autorisation pour la tenue du festival « Bières vins & terroir » 2023
 - b) Club VTT Vagabond, parade annuelle
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
- 8- Comité-Accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 9- Dépôt des rapports annuels 2018, 2019, 2020 et 2021 relativement à l'application du règlement de Gestion contractuelle
- 10- OMH Pierre De-Saurel, budget 2022 révisé
- 11- Projet d'acquisition d'équipement de formation virtuelle en gestion d'intervention pour les officiers pompiers
- 12- Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement à l'adoption du règlement no 564-2022 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.
- 13- Fonds de développement des territoires (FDT), dépôt d'un projet acquisition d'un module de jeux au parc Henri-Letendre
- 14- Travaux de réfection des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse
 - a) Décompte n° 2



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 15- Dépôt d'un projet dans le cadre du PNHA 2022
- 16- Brunch automnal MADA
- 17- Fête de l'Halloween
- 18- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Association chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel
- 19- Autres affaires
- 20- Questions du public
- 21- Levée de la séance

ADOPTÉE

02-10-22

03- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

-03 a) séance ordinaire du 6 septembre 2022

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

03-10-22

04- CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

-04 b) Demande d'autorisation pour la tenue du festival « Bières vins & terroir » 2023

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la tenue de l'événement *Bières, vins et terroir*, les 30 juin et 1^{er} juillet 2023 formulée par le comité organisateur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1.1 du règlement n° RM-2017 stipule que *Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche, une manifestation, une course ou toute activité regroupant plus de dix (10) participants dans un lieu public sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité;*

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une quatrième édition d'un tel événement dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipements pour la tenue de l'événement *Bières, vins et terroir 2023*;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'engage à respecter les normes exigées par la Santé publique et le *Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER conditionnellement aux autorisations et conditions de la Santé Publique, la tenue de l'événement *Bières, vins & terroir 2023*, les 30 juin et 1^{er} juillet 2023 dans le parc Constant-Plante jusqu'à 1 h du matin;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à conclure une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipements pour la tenue de l'événement *Bières, vins & terroir 2023*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'AUTORISER le comité organisateur à entreprendre les démarches pour l'obtention du permis nécessaire auprès *Régie des alcools, des courses et des jeux*.

ADOPTÉE

04-10-22

-04 c) Club VTT Vagabond, parade annuelle

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour circuler dans les rues de la municipalité lors de la parade annuelle des VTT, dimanche le 27 novembre 2022 à compter de 10 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu à tenir leur parade annuelle et de transmettre notre accord au responsable du poste de la SQ de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

05-10-22

05- CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

06-10-22

06- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt par le greffier-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 41 867,87 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de septembre 2022 ainsi qu'un déboursé de 153 423,57 \$ pour la période comprise entre le 7 septembre 2022 et le 3 octobre 2022;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 7 septembre 2022 au 3 octobre 2022 pour un montant de 815 218,63 \$.

ADOPTÉE

07- COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

Il y a eu aucune rencontre du comité consultatif d'urbanisme le mois dernier.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

07-10-22

08- COMITÉ-ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (directeur général et greffier-trésorier);
- de l'adjointe administrative

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE

09- DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS 2018, 2019, 2020 ET 2021 RELATIVEMENT À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

08-10-22

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. 27.1) ainsi que de l'article 29 du Règlement n° 528-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

2018 sur la gestion contractuelle, déposer un rapport annuel concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle et mises en place afin d'assurer une saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel adopte et publie sur son site Web les rapports annuels 2018, 2019, 2020 et 2021 sur l'application des règlements n° 528-2018 et n° 556-2021 portant sur la gestion contractuelle.

QU'UNE version électronique de ces rapports soit disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

09-10-22

10- OMH PIERRE DE-SAUREL, BUDGET 2022 RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE la *Société d'habitation du Québec* a approuvé un budget révisé de l'OMH de Pierre-De Saurel, *Résidence des Îles* à Sainte-Anne-de-Sorel en date 24 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce budget révisé doit être accepté par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le budget révisé de l'ensemble immobilier n° 2358 de l'OMH de Pierre-De Saurel, communément appelé *Résidence des Îles* à Sainte-Anne-de-Sorel, tel que présenté en date du 24 août 2022 établissant la nouvelle quote-part à 2 233 \$.

ADOPTÉE

10-10-22

11- PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT DE FORMATION VIRTUELLE EN GESTION D'INTERVENTION POUR LES OFFICIERS POMPIERS

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Sorel-Tracy, en plus la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et la Régie intermunicipale de la protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC de Pierre-De Saurel, un projet d'acquisition de matériel virtuel pour la formation de ses officiers-pompiers pour ses services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT la recommandation relative à l'achat d'équipements de formation virtuelle en gestion d'intervention de Tactick360 découlant de la résolution CTSI 2022-08-225 du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra des économies, notamment en ce qui concerne les éléments ci-dessous :

- Décontamination des équipements et des habits de combat;
- Salaires liés à la préparation de la formation et post-formation;
- Heures supplémentaires;
- Remplissage des APRIAS;
- Essence;
- Repas;
- Entraide pour couvrir le territoire lors de pratiques réelles;

CONSIDÉRANT que les avantages liés à ce type de formation, soit : l'amélioration du temps d'intervention, les dégâts causés par l'incendie, les coûts d'intervention, le temps d'exposition aux dangers, contribuant ainsi à augmenter la confiance de l'officier, à améliorer la rapidité de prise de décision et à diminuer le stress post-intervention;

CONSIDÉRANT la possibilité de bénéficier d'une subvention du ministère des *Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) dans le cadre de ce projet d'acquisition;

CONSIDÉRANT la résolution CRSIC 2022-06-49 du comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) concernant son appui au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage à participer au projet d'acquisition de matériel virtuel pour la formation de ses officiers-pompiers et à assumer une partie des coûts par le billet de leur service de sécurité incendie;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, organisme responsable du projet sous le regroupement de formation virtuelle pour les officiers-pompiers.

ADOPTÉE

12- RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 564-2022 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UNE FONDATION DE RUE, DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET DRAINAGE SUR LA RUE PAUL FORMÉE D'UNE PARTIE DU LOT 4 484 149 ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT-CINQ (25) ANS

11-10-22



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le directeur général et greffier-trésorier dépose et fait lecture du certificat attestant le résultat de la procédure d'enregistrement relativement à l'adoption du règlement n° 564-2022 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans;

CONSIDÉRANT le résultat de la procédure d'enregistrement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaitait offrir la possibilité aux citoyens visés par le règlement d'emprunt de s'exprimer par le registre;

CONSIDÉRANT QU'un scrutin référendaire doit être tenu sauf si le règlement n° 564-2022 est retiré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER le règlement n° 564-2022.

ADOPTÉE

13- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT), DÉPÔT D'UN PROJET ACQUISITION D'UN MODULE DE JEUX AU PARC HENRI-LETENDRE

12-10-22

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n° 25-06-22 signifiant l'intention de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel à procéder à l'ajout d'une aire de jeux dans le district n° 3 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT) volet ruralité;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettra l'ajout d'une aire de jeux dans le district n° 3 afin d'améliorer les services de proximité, de développer un sentiment d'appartenance au milieu autant au niveau local que régional et de favoriser l'arrivée de nouveaux citoyens dans notre milieu;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie *PROFUN*, *modules de jeux*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR les services de la firme *PROFUN*, *modules de jeux.*, pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux au parc Henri-Letendre au coût de 52 767 \$ plus taxes.

D'ACQUITTER la dépense non subventionnée attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

13-10-22

14- TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES AVELIN-PÉLOQUIN ET CURÉ-VANASSE

-15 a) Décompte n° 2

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte progressif n° 2 concernant les travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement préparée par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette en date du 29 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du décompte n° 2 des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse, au montant de 475 201,08 \$ plus taxes à l'entrepreneur *McBM inc.*

ADOPTÉE

14-10-22

15- DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PNHA 2022

CONSIDÉRANT QUE l'*Association des aînés de Sainte-Anne-de-Sorel* désire présenter une demande de subvention auprès du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2022-2023* (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité autorise l'association des aînés de Sainte-Anne-de-Sorel à apporter des modifications dans le bâtiment de l'ancienne mairie pour en faire un lieu de rencontres et activités pour les aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER l'*Association des aînés de Sainte-Anne-de-Sorel* dans ses démarches dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons 2022-2023 pour les aînés* pour l'obtention d'une aide financière d'un montant de 25 000 \$.

ADOPTÉE

15-10-22

16- BRUNCH AUTOMNAL MADA

CONSIDÉRANT la présence de la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA);

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de maintenir des liens forts entre les aînés;

CONSIDÉRANT que le comité souhaite tenir un brunch automnal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'INVITER les aînés à un brunch automnal d'échanges le dimanche 13 novembre 2022 prochain à la salle communautaire du centre de services municipaux, et d'établir le coût du brunch à 15 \$ par personne.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DE RETENIR les services de *Traversy Traiteur* pour le service de repas au coût de 20 \$ par personnes plus taxes, pourboires et service soit 32 \$ par personne;

QUE la municipalité défraie les coûts excédentaires relativement à cette activité.

ADOPTÉE

16-10-22

17- FÊTE DE L'HALLOWEEN

CONSIDÉRANT QUE le comité loisir travaille actuellement à la réalisation de la fête de l'Halloween sur l'Île-aux-Fantômes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager des agents afin d'assurer la sécurité et la gestion des stationnements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'EMBAUCHER la firme *Harmor Prévention* au coût de 3 195 \$ plus taxes pour 14 agents de sécurité.

ADOPTÉE

17-10-22

18- DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-18- a) Association chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de *l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel*; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le *Tournoi de Chasse et Pêche 2022* au parc Constant-Plante le 29 octobre 2022;

D'AUTORISER le comité organisateur à entreprendre les démarches pour l'obtention du permis nécessaire auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux*;

DE VERSER une commandite de 500 \$ pour la réalisation d'un *Tournoi de Chasse et Pêche 2022*.

ADOPTÉE

18-10-22

19- AUTRES AFFAIRES

20- QUESTIONS DU PUBLIC

21- LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »